

17 rue de la liberté 1er étage	446,46 €	446,46 €
17 bis rue de la liberté 1er étage	154,49 €	154,49 €
8 rue basse	358,01 €	358,01 €
15 rue basse	412,08 €	350,00 €
19 avenue de la garenne	430,77 €	430,77 €
44 rue des cristalleries	270,00 €	270,00 €
56 bis rue des cristalleries	285,43 €	285,43 €
64 rue des cristalleries	514,59 €	514,59 €
72 rue des cristalleries	332,59 €	332,59 €
72 bis rue des cristalleries	281,03 €	281,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau montant des loyers,

OBJET : Abattage des peupliers situés contre la halle

Délibération n°39 -2020 *voix pour : 14 - voix contre : 0.*

Le Maire propose que les peupliers se situant contre la halle soient abattus.

La SARL DILLE'T sera en charge d'exécuter les travaux d'abattage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d'abattage des peupliers,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

OBJET : Convention de mise à disposition

Délibération n°40 -2020 *voix pour : 14 - voix contre : 0.*

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la signature d'une convention de partenariat "mise à disposition de personnel" avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle, à compter du 07/10/2020 et jusqu'au 09/12/2020 d'un emploi d'adjoint administratif principal 2e classe à temps non complet pour 3 heures hebdomadaires pour exercer la fonction suivante :
 - ❖ formation de l'adjoint administratif en place

Mme LETHIER Laurence occupera ce poste aux dates et horaires convenues dans la convention.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

OBJET : Election membre de la commission de contrôle des listes électorales

Délibération n°41 -2020

voix pour : 14 - voix contre : 0.

Mme le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, il est nécessaire de désigner un nouveau membre à la commission "Contrôle des listes Electorales".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** la déléguée suivante :
➤ Magali DANIELCZYK

OBJET : Destination des coupes de bois de l'exercice 2021

Délibération n°42 -2020

voix pour : 14 - voix contre : 0.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021 :

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ;

Année	Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG	Surf. à Dés.	VPR EA	Mode de vente des produits vendus
2021/2022	Hors plan	Reconstitution	10	BE extraction en régénération	11.51	11.51	172.65	BSP
2021/2022	Hors plan	Attente sans traitement défini	11	BE Ouverture de cloisonnements	12.79	7.00	105.00	BSP
2020/2021	Hors plan	Amélioration	12j	BE Extraction en amélioration	11.92	11.92	298.00	BSP
2020/2021	Hors plan	Autres groupes	22	EE Extraction en amélioration	11.86	11.86	296.50	BSP
2020/2021	Hors plan	Amélioration	36j	BE Extraction en amélioration	5.10	5.10	102.00	BSP
2020/2021	CPAF	Irrégulier	34il	Irrégulière de BO	6.70	6.70	100.50	BSP

- **DEMANDE** à l'Office national de Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'Etat d'Assiette présentées ci-après.
- **FIXE** comme suit, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de l'exercice 2021 ;

1. Vente en bloc et sur pied

Unités de gestion n°36j ; 22 ; 12j ; 34il ; 37

- **AUTORISE** la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors de ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du Maire.

OBJET : Décision modificative du budget eau

Délibération n°43 -2020

voix pour : 14 - voix contre : 0.

Afin que la commune puisse effectuer le paiement, avant le 15 novembre 2020, de la redevance pour pollution domestique, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61523 (011) : Réseaux	-550.00		
701249 (014) : Revers. Ag. Eau. Redev. poll	550.00		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative du budget eau 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Objet : Questions diverses

- **Vente du logement 42 rue des cristalleries**

Maître Abbo a été commissionnée par le Conseil Municipal afin d'estimer le bien au plus juste de sa valeur.

- **Travaux rue du Rumery**

Le Conseil Municipal a donné son aval pour la consultation de la Communauté de Commune concernant les subventions.

- **Illuminations de Noël**

Des devis ont été demandés à la Société JSE afin de décorer la pointe de Blénod et les marronniers de la place de l'Europe. L'entreprise Pariset sera chargée de la pose.

- **Fauchage des bords de ruisseau et nettoyage chemin des jardiniers**

Les bords de ruisseaux vont être fauchés et divers travaux d'entretien seront effectués par l'employé communal sur le chemin des jardiniers.

- **Courrier de Mme Laurent**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du courrier de Mme Laurent.

- **Ligne électrique de M. Wirtz Cyril**

Le Conseil demande à M. Wirtz de remplir une autorisation de travaux pour régulariser la situation.

Fait à Vannes-le-Châtel
Le Maire,
Nathalie AUFREY

